

GUIDE



La confidentialité
de nos patients.
Protégeons-la.

Renseignements pour le patient

**La confidentialité
de nos patients.
Protégeons-la.**



The Ottawa | L'Hôpital
Hospital | d'Ottawa

Avertissement

Ce document présente des renseignements généraux. Il ne vise pas à remplacer les conseils d'un professionnel qualifié. Consultez un professionnel de la santé pour savoir si ces renseignements s'appliquent à votre situation.

P1043 (10/2012)

Imprimé à L'Hôpital d'Ottawa

Qu'est-ce que des renseignements personnels sur la santé?

Les renseignements personnels sur la santé comprennent tout renseignement identificateur sur votre santé ou vos soins de santé, comme vos antécédents médicaux, les détails des rendez-vous avec votre médecin, vos résultats d'examens et votre numéro de carte d'assurance-santé.

Qu'est-ce que la Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé, et comment s'applique-t-elle à moi?

Cette loi de l'Ontario protège les renseignements personnels sur la santé et établit des règles sur leur collecte, utilisation et divulgation. Elle vous permet d'avoir accès à vos renseignements personnels sur la santé, de les faire corriger et de présenter une plainte en la matière au Bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario.

Pourquoi L'Hôpital d'Ottawa recueille mes renseignements personnels sur la santé?

Afin de vous offrir les meilleurs soins possibles, nous avons besoin de connaître et de tenir à jour votre dossier médical complet.

Pour quelles raisons mes renseignements personnels sur la santé sont-ils utilisés ou divulgués?

- pour vous fournir des soins
- pour contrôler et évaluer la qualité des soins que vous recevez
- pour administrer et gérer les activités de l'Hôpital
- pour mener de la recherche, former des professionnels de la santé et compiler des statistiques

- pour nous conformer aux lois et aux règlements applicables.

Nous transmettons aussi vos coordonnées à La Fondation de l'Hôpital d'Ottawa afin qu'elle puisse communiquer avec vous dans le cadre de campagnes de collectes de fonds en vue d'améliorer les installations, les services et les programmes de l'Hôpital.

Qu'en est-il du consentement en vertu de la loi?

Nous devons généralement obtenir votre consentement avant de procéder à la collecte, à l'utilisation ou à la divulgation de vos renseignements personnels sur la santé, sauf si la loi nous permet de le faire sans consentement. Le consentement d'une personne peut être implicite ou exprès.

Quelle est la différence entre un consentement implicite et exprès?

Le **consentement implicite** signifie que les circonstances nous permettent de présumer que la personne concernée consentirait à la collecte, à l'utilisation ou à la divulgation de ses renseignements personnels sur la santé. Lorsque nous vous donnons des soins, nous présumons que vous avez consenti implicitement à la collecte, à l'utilisation ou à la divulgation de vos renseignements personnels sur la santé aux professionnels de la santé qui participent à vos soins. Nous présumons aussi pouvoir divulguer vos renseignements personnels sur la santé à votre médecin et certains professionnels de la santé de l'externe afin qu'ils puissent veiller à la continuité et au suivi de vos soins.

Par exemple, lorsqu'une personne divulgue à son pharmacien des renseignements personnels sur la santé pour obtenir des médicaments sous ordonnance, le pharmacien peut

raisonnablement présumer qu'elle consent à la collecte des renseignements en question.

Le **consentement exprès** concerne des situations où il est interdit de présumer avoir votre autorisation à divulguer vos renseignements personnels sur la santé. Par exemple, à l'exception des cas où la loi prévoit autrement, nous devons obtenir votre consentement exprès pour divulguer vos renseignements personnels sur la santé :

- (a) à des personnes qui ne vous fournissent pas des soins de santé, comme les représentants de compagnies d'assurances ou votre employeur
- (b) à des professionnels de la santé pour des raisons non liées à vos soins.

Les personnes autres que les professionnels de la santé qui obtiennent vos renseignements personnels sur la santé peuvent seulement les utiliser ou les divulguer pour les motifs pour lesquels ils ont été obtenus, sauf si la loi le permet ou l'exige.

Le **retrait du consentement** signifie que vous interdisez que nous utilisions ou divulguions une partie ou la totalité de vos renseignements personnels sur la santé afin de vous donner des soins. Si vous souhaitez retirer votre consentement, vous devez communiquer avec le Service des archives médicales de l'Hôpital.

L'**utilisation sans consentement** signifie que dans certains cas, la loi nous permet ou nous oblige d'utiliser ou de divulguer vos renseignements personnels sur la santé sans votre consentement. Par exemple, nous pouvons utiliser ou divulguer vos renseignements personnels sur la santé pour facturer vos soins au Régime d'assurance-santé de l'Ontario (OHIP).

Allez-vous divulguer mes renseignements personnels à ma famille, à mes amis, etc.?

La loi nous permet de divulguer certains renseignements généraux à propos des patients, comme leur numéro de chambre et leur état de santé général (que nous pouvons décrire comme étant critique, mauvais, passable ou satisfaisant). Vous pouvez cependant limiter la divulgation de cette information en demandant à votre équipe de soins d'appliquer l'une ou plusieurs des mesures suivantes :

- **Code de confidentialité**

Nous utilisons différents codes de confidentialité pour contrôler la divulgation des renseignements sur votre présence à l'hôpital. Par exemple, si vous voulez que personne ne sache que vous êtes à l'hôpital, vous ou votre mandataire spécial peut demander au personnel d'inscrire à votre dossier un **code de confidentialité** qui correspond à vos souhaits.

- **Indicateur d'accès protégé**

Si vous craignez que des employés puissent consulter vos renseignements personnels sur la santé pour des motifs non autorisés, vous pouvez nous demander de placer dans notre système un **indicateur d'accès protégé** à votre dossier. Chaque accès à vos renseignements dans le système fera alors l'objet d'une enquête.

Comment puis-je obtenir une copie de mon dossier médical?

Communiquez avec le Service des archives médicales de l'Hôpital.

Comment puis-je faire corriger certains de mes renseignements personnels sur la santé?

Vous pouvez soumettre une demande écrite au Service des archives médicales, qui vous répondra dans les 30 jours. Dans certains cas, la loi nous permet de prolonger ce délai de

réponse pour un autre 30 jours. Veuillez noter que si le dossier en question n'a pas été créé à l'origine par L'Hôpital d'Ottawa, ou s'il s'agit d'une opinion ou d'une observation professionnelle donnée de bonne foi, nous ne sommes pas tenus de modifier les renseignements.

Comment protégez-vous mes renseignements personnels sur la santé?

- Nous appliquons des politiques et procédures pour protéger les renseignements personnels sur la santé de nos patients conformément aux lois applicables et aux normes internationales.
- Nous avons des dispositifs de protection physiques, techniques et administratifs.
- Le comité responsable de la protection des renseignements personnels et de la sécurité de l'information se réunit afin de surveiller les activités liées à la protection des renseignements personnels à l'Hôpital.
- Nous offrons continuellement des formations et de l'enseignement en matière de protection des renseignements personnels aux membres de notre personnel.

À qui puis-je m'adresser pour en savoir plus, faire part de mes suggestions ou déposer une plainte?

- **L'Hôpital d'Ottawa Agente de protection des renseignements personnels**

☎ 613-739-6668

✉ info.privee@hopitalottawa.on.ca

www.hopitalottawa.on.ca

- **Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario**

2, rue Bloor Est, bureau 1400

Toronto, ON M4W 1A8

☎ 416-326-3333 ou 1-800-387-0073

Pour avoir accès à votre dossier, ou faire corriger des renseignements qu'il contient, communiquez avec le Service des archives médicales à l'un des sites ou campus suivants de L'Hôpital d'Ottawa.

Campus Civic

1053, avenue Carling Ottawa

ON K1Y 4E9

☎ 613-798-5555, poste 18720

Campus Général

501, chemin Smyth

Ottawa ON K1H 8L6

☎ 613-737-8899, poste 78800

Campus Riverside

1967, promenade Riverside

Ottawa, ON K1H 7W9

☎ 613-738-8400, poste 82231

Centre de réadaptation de L'Hôpital d'Ottawa

505, chemin Smyth

Ottawa ON K1H 8M2

☎ 613-737-7350, poste 75340

Centre de cancérologie de L'Hôpital d'Ottawa

505, chemin Smyth

Ottawa, ON K1H 8M2

☎ 613-737-7350, poste 70274